



# Société de Tir de Luxeuil

## Demande d'adhésion Mineur

### Renseignements

Nom :
Nom de jeune Fille :
Prénom :
Sexe :
Date de Naissance :
Ville de Naissance
Département de naissance :
Pays de Naissance :
Nationalité :
Profession :

### Adresse

N°
Rue :
Code Postal :
Ville :
Pays :
Tel Domicile :
Tel Portable :
E-Mail :

### Pièces à Fournir

<input type="checkbox"/> Certificat médical d'aptitude au tir sportif
<input type="checkbox"/> Copie de Pièce d'Identité
<input type="checkbox"/> Copie des Pièces d'Identité des deux parents pour les mineurs
<input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité avec votre nom au verso
<input type="checkbox"/> Règlement de la Cotisation
<input type="checkbox"/> Le reçu pré-rempli
<input type="checkbox"/> Autorisation Parentale signée par les deux parents pour les mineurs.
<input type="checkbox"/> Formulaire de renonciation de droit à l'image.
<input type="checkbox"/> Copie licence (mutation et 2 <sup>e</sup> club)
<input type="checkbox"/> Copie carnet de tir (mutation et 2 <sup>e</sup> club)

### Mutation de Club

Ou

### Inscription Second Club

Nom du Club
N° Club
Adresse du Club:
N° de Licence :

### Est-vous intéressé par

La commission Sport ?	<input type="checkbox"/>
La Commission Travaux ?	<input type="checkbox"/>
La Commission Animation ?	<input type="checkbox"/>

Comment avez-vous connu la Société de tir de Luxeuil ?

Mon Parrain est :(Nom et Prénom du parrain membre de la Société de Tir)

Cf. art 3 des Statuts de la Société de Tir

Cette demande de licence ne pourra être validée que si un contrôle médical a été effectué conformément à la loi (article 5 de la loi n°99-223 du 23 mars 1999) et qu'un certificat confirmant ce contrôle a été fourni au club lors de l'inscription. Le titulaire de cette demande de licence s'engage à respecter la législation et les règlements portant interdiction de l'usage de substances dopantes et à subir en conséquence tous examens et prélèvements éventuels.

**Toutes les demandes sont soumises à l'approbation du Comité de Direction. En cas de rejet, le Comité Directeur n'est pas tenu d'exposer les motifs de sa décision. Celle-ci est sans appel, doit être notifiée par courrier simple au demandeur et tous les documents fournis à l'appui de sa demande lui sont restitués.**

CF. article 3 du Règlement Intérieur

Date :

Signature :